



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : telephone

Question écrite n° 6810

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le prejudice que subiraient les habitants du departement de la Reunion si le projet de modification tarifaire des communications telephoniques de France Telecom Reunion etait applique comme prevu des le 1er janvier 1994. En effet, le decalage de la grille qui est propose se traduira par l'impossibilite pour les familles reunionnaises de communiquer avec leur famille en metropole au tarif le plus bas. Cela s'ajoute au surcout de 5,41 francs HT par minute qui penalise durement ce departement. Considerant que seulement 745 circuits de satellite sur 16 000 sont utilises, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre par quels moyens il envisage une action aupres de France Telecom SA afin de rendre les modifications tarifaires plus equitables.

Texte de la réponse

Pour repondre a l'honorable parlementaire sur une possible revision de la grille horaire au depart de la Reunion, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur n'a pas donne suite a la proposition de France Telecom en la matiere. Les differentes plages horaires beneficieront de facon homogene de la baisse de l'ordre de 10 p. 100 des tarifs des communications echangees entre la Reunion et la metropole. Enfin, une reflexion relative a l'evolution des tarifs dans les departements d'outre-mer est engagee.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6810

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3516

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 913